

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et  
solidaire  
Transports

## Direction générale de l'aviation civile

Arrêté du 14 janvier 2019

**fixant la composition du comité technique de proximité de service central de réseau placé  
auprès du secrétaire général de la direction générale de l'aviation civile**

NOR : TRAA1901001A

*(Texte non paru au journal officiel)*

**La ministre auprès du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et  
solidaire, chargée des transports,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2011 portant création de comités techniques de réseau, de proximité et spéciaux à la direction générale de l'aviation civile et à l'Ecole nationale de l'aviation civile ;

Vu le procès-verbal en date du 7 décembre 2018 des élections professionnelles organisées au sein de la direction générale de l'aviation civile en vue de la désignation des représentants des personnels pour le comité technique de proximité de service central de réseau ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les sièges des représentants des personnels au comité technique de proximité de service central de réseau sont attribués comme suit :

| ORGANISATIONS SYNDICALES<br>REPRÉSENTÉES | NOMBRE DE SIÈGES |           |
|--|------------------|-----------|
|  | TITULAIRES       | SUPLÉANTS |
| FEETS-FO                                 | 4                | 4         |
| SPAC-CFDT                                | 3                | 3         |
| USAC-CGT                                 | 2                | 2         |
| UNSA Aviation Civile                     | 1                | 1         |

## Article 2

Le comité technique de proximité de service central de réseau est composé ainsi qu'il suit :

Sont nommés représentants de l'administration :

- Présidente : Mme Marie-Claire DISSLER, secrétaire générale de la direction générale de l'aviation civile, ou son représentant,
- Le responsable ayant autorité en matière de ressources humaines : Mme Caroline TRANCHANT, sous-directrice des personnels, ou son représentant,
- Le directeur du transport aérien : M. Marc BOREL, ou son représentant.

Sont nommés représentants du personnel conformément aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup> :

### **FEETS-FO**

*Membres titulaires :*

M. Jean-Luc BENESSE,  
Mme Adeline GAUGRY QUINCIEU,  
M. Olivier GOURDON,  
M. Jean-Marc BITTOUN

*Membres suppléants :*

Mme Samira SEDDIKI,  
M. Patrice BERTHELEU,  
M. Daniel LEDEUX,  
Mme Thérèse DUPLAND

### **SPAC-CFDT**

*Membres titulaires :*

Mme Marie-Christine HIBON,  
M. Philippe GRANDCLERC,  
M. Franck BURGHERR

*Membres suppléants :*

Mme Joëlle CONTAL,  
M. Luc QUEILLE,

Mme Nadine MEISCH

**USAC-CGT**

*Membres titulaires :*

M. Pierre GATIGNON,

Mme Fabienne BROGI-LUTHAR

*Membres suppléants :*

M. Philippe BOZZIO,

M. Jean-Luc PETIT

**UNSA Aviation Civile**

*Membre titulaire :*

Mme Catherine DARWISH

*Membre suppléant :*

Mme Nadia KANOR

**Article 3**

L'arrêté du 15 novembre 2017 fixant la composition du comité technique de proximité de service central de réseau placé auprès du secrétaire général de la direction générale de l'aviation civile est abrogé.

**Article 4**

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 14 janvier 2019.

Pour la ministre et par délégation :

*La sous-directrice des personnels,*

C. TRANCHANT